

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 24 JUILLET 1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 juillet 1962.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances rectificative pour 1962, CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUXIÈME LECTURE, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 25 juillet 1962. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 24 juillet 1962, page 1116, 2^e colonne.)

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Jußen Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Paul Pauly, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.*

Voilà les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) :

1^{re} lecture : 1809, 1830, 1833 et in-8° 433.

2^e lecture : 1858, 1865, 1866, 1871 et in-8° 451.

Sénat :

1^{re} lecture : 283, 284, 285 et in-8° 106 (1961-1962).
302 (1961-1962).

2^e lecture : 313 (1961-1962).